

# Formation des adultes et perfectionnement professionnel

## Sommaire

### Généralités

#### Descriptif

L'orientation

La formation

CFC

Hautes Ecoles (HES, UNI, EPF, HEP)

Le perfectionnement

#### Procédure

#### Recours

## Généralités

Le système de formation en Suisse offre diverses possibilités de se qualifier, de se réorienter et d'évoluer professionnellement tout au long de la vie.

## Descriptif

### L'orientation

Les centres d'information et d'orientation (CIO) accueillent le public qui recherche des informations sur les domaines professionnels, les voies de formation, les possibilités de perfectionnement ou le marché de l'emploi.

Selon les besoins, il est possible de rencontrer un-e psychologue conseiller-ère en orientation pour un entretien ou de participer à certains ateliers d'orientation, de réinsertion professionnelle ou de validation d'acquis organisés par les CIO.

### La formation

#### CFC

Les adultes souhaitant obtenir un CFC et ayant plusieurs années de pratique dans un métier ont la possibilité de faire valoir cette expérience, soit pour être dispensés de suivre la première année d'apprentissage ou, à certaines conditions, les deux premières, soit pour valider les compétences acquises durant ces années de pratique, en passant un examen ou en apportant des preuves de compétences. Pour plus d'informations à ce sujet, se référer à la fiche fédérale [certificat de capacité sans formation en apprentissage](#) ainsi qu'à la fiche cantonale correspondante. Vous pouvez également consulter le [Portail CPA](#) de l'État du Valais qui met à disposition des informations à ce sujet.

#### Hautes Ecoles (HES, UNI, EPF, HEP)

Pour être admis dans une haute école, il est en principe nécessaire d'avoir une maturité (une maturité gymnasiale pour les filières universitaires UNI ou polytechniques EPF / une maturité professionnelle ou spécialisée pour les Hautes écoles spécialisées HES ou Haute école pédagogique HEP). Cependant, pour les personnes qui n'ont pas suivi les filières classiques, il convient de s'adresser directement aux écoles concernées pour qu'elles puissent évaluer si une validation des acquis pourrait être envisageable.

### Le perfectionnement

D'une manière générale, l'Etat encourage, notamment par le biais de subventions, la formation continue des adultes, car elle est déterminante pour l'épanouissement des personnes et le développement harmonieux de la société. Dans ce cadre, l'Etat favorise et facilite l'accès à la

formation continue pour les adultes et veille à la qualité de ses prestations.

La banque de données du site internet [orientation.ch](http://orientation.ch) constitue une ressource pour trouver des offres de perfectionnement dans tous les domaines et pour tous les cantons. Ce site présente des offres de cours spécialement conçus pour les adultes (cours de formation générale ou cours consacrés à une technique professionnelle) aboutissant ou non à une certification. L'Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand participe activement à la mise à jour des données cantonales. Une liste des cours et des formations continues proposés en Valais est aussi accessible [formationcontinuevalais.ch](http://formationcontinuevalais.ch).

## Procédure

---

Se référer à la fiche fédérale correspondante.

## Recours

---

Se référer à la législation en vigueur.

## Sources

---

- Site internet de la formation continue (Valais) et du canton du Valais

Responsable rédaction: HESTS Valais

---

## Adresses

Service de la formation professionnelle (SFOP) (Sion)  
Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand (OSPVR) (Sion)

## Lois et Règlements

Loi sur la formation continue des adultes du 2 février 2001  
Arrêté concernant les modalités financières pour l'obtention d'un titre de la formation professionnelle initiale pour adultes du 21 décembre 2011  
Règlement sur les reconnaissances et soutiens en matière de formation continue des adultes du 16 octobre 2002  
Règlement concernant la reconnaissance institutionnelle et la validation d'acquis du 20 février 2008  
Règlement concernant l'octroi d'aides financières dans le cadre du processus de validation des acquis du 25 avril 2007

## Sites utiles

Certification professionnelle pour adultes (État du Valais)  
Formation supérieure et continue (État du Valais)